



Formulaire d'engagement pour les pays

Pays: République Centrafricaine (RCA)

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Selon les projections du recensement général de la population et de l'habitat (RGPH 2003), la population centrafricaine est estimée en 2019 à 5.270.528 habitants dont 50,2% sont des femmes.

La situation sanitaire est caractérisée par une forte mortalité maternelle dont le taux est à 890 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2010 selon le groupe inter agences du Système des Nations Unies. La prévalence contraceptive moderne est passée de 9,3 % en 2010 dans la population générale à 17,8% en 2018 selon la fiche d'information de FP2020 et les besoins non satisfaits en planification familiale s'élèvent à 28,8% en 2018 selon la même source d'information.

Les grossesses précoces et non désirées chez les filles (36 pour cent), aboutissent généralement à des avortements provoqués en particulier chez les adolescentes et jeunes, et pratiqués dans de mauvaises conditions(MICS4). Cependant 19.000 cas d'avortements à risque ont été évités grâce à l'utilisation de contraceptifs modernes en 2018 et 410 décès de mères ont été également évités grâce à l'utilisation de contraceptifs modernes selon la fiche d'information de FP2020.

OBJECTIFS

- Réduire de 30% d'ici à 2020 la mortalité maternelle par rapport au niveau de 2010 (soit 890 à 623 décès maternels pour 100.000 NV)
- Accroître la prévalence contraceptive moderne de 17,8% à 20% d'ici 2020 ;
- D'ici 2020, 50% des adolescents et jeunes ont accès aux services de santé adaptés aux adolescents et jeunes incluant la planification familiale.

ENGAGEMENTS FINANCIERS:

- Le Gouvernement centrafricain s'engage à mobiliser les ressources financières supplémentaires à travers une ligne budgétaire dans le budget 2020 pour l'achat, le stockage et la distribution des produits contraceptifs.

ENGAGEMENTS POLITIQUES:

- Vulgariser et faire appliquer efficacement les différentes conventions en liens avec la promotion de la planification familiale ratifiées par la République centrafricaine ;
- Elaborer / actualiser des textes législatifs, textes règlementaires, stratégiques et normatifs comme le code de santé publique, la loi sur le secteur pharmaceutique incluant les produits de la Planification familiale.
- Intégrer le volet de Planification Familiale dans le Plan National de Développement Sanitaire troisième génération(PNDSIII) en cours d'élaboration ;
- Mettre en place la politique favorisant l'accès financier des femmes aux soins de santé maternelle (comme la généralisation de la gratuité de la CPN à l'accouchement normal, la subvention des bilans prénatals, la gratuité des produits contraceptifs etc.).

❑ **ENGAGEMENTS PROGRAMMATIQUES:**

- L'augmentation de l'offre et l'amélioration de la qualité des services intégrés de santé de la reproduction des adolescents et jeunes incluant la prévention des grossesses précoces et/ou non désirées, la prévention de l'usage de substances nocives, la lutte contre les IST/VIH/Sida en partenariat avec les différents ministères concernés et la société civile ;
- L'extension de la mise à l'échelle nationale des stratégies mobiles et de stratégies avancées en Planification Familiale orientées vers les populations éloignées, la mise en oeuvre du plan de sécurisation des produits contraceptifs et le renforcement de la gestion de la logistique des produits SR.
- La demande des services SMI/PF à travers: l'appui à l'offre d'un paquet intégré de services SMI comprenant au moins un centre d'information sur la PF, la santé maternelle et les droits humains des femmes.

Veillez fournir les informations suivantes :

Fait à Bangui le

Le Ministre de la Santé et de la Population

Dr Pierre SOMSE